



**Décision 2025 - 42**  
CANDIDATURE « OPERATION DE SECURITE EN MAITRISE D'OUVRAGE COMMUNAL »  
- CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS – DE – CALAIS

**Le Maire,**

**Vu** les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération 12 portant délégation de missions complémentaires du Conseil Municipal au Maire en date du 26 Février 2021,

**Considérant** le projet à venir de réaménagement du carrefour à feux (RD 183-Boulevard de la Paix) et la Grand Rue des Corons, pour un montant total de 622 282.23€ H.T.

**Décide** de candidater au titre de l'« Opération de sécurité en Maîtrise d'Ouvrage Communal » proposé par le Conseil Départemental du Pas-de-Calais, au taux de 7%, soit un montant de 43 620.72€ et de signer tous les documents y afférent.

**Le Maire** de la ville d'Auchel et le comptable public assignataire d'Auchel sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

*Certifiée exécutoire compte tenu de la  
Transmission en sous-préfecture et de,  
la publication le : 17/06/2025*

Fait à Auchel, le 17/06/2025